

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20211214-10	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 14 décembre 2021 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-vingt et un du mois de décembre le quatorze le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni à la Salle des Cossies après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 15 décembre 2021, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 03 décembre 2021 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents (25)</u></p> <p>Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Alain KMOCH, Christine GUEY, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Magali MEINIER, Romuald GADET, Clément GIRARD, Eric LANUSSE CAZALE, Laetitia LIEGEART, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY.</p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration (3)</u></p> <p>Sophie MOREL a donné procuration à Jean FORESTI, Léa LEMOINE a donné procuration à Magali MEINIER, Sophie GEHIN a donné procuration à Denis TISSERAND.</p> <p style="text-align: center;"><u>Était absente (1)</u> Brigitte ALZINGRE</p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Françoise PAICHEUR a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>	

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2e CLASSE A TEMPS NON COMPLET AU SERVICE LOGISTIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de renforcer les effectifs du service Logistique, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint technique principal 2e classe, à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

La Commission Personnel, réunie le 30 novembre 2021, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à l'unanimité.**

- approuve la création d'un poste d'adjoint technique principal 2^e classe, à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires, au service Logistique.
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2022.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 14 décembre 2021

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER

